“LE CYCLE DE L’EAU EN VILLE”

/ NON, VOUS NE BUVEZ PAS L’EAU QUE VOUS JETEZ !

Le cycle de l’eau en agglomération est un cycle fragile.
Lorsqu’un polluant toxique se retrouve sur une de ces étapes, c'est le cycle complet qui est alors contaminé !

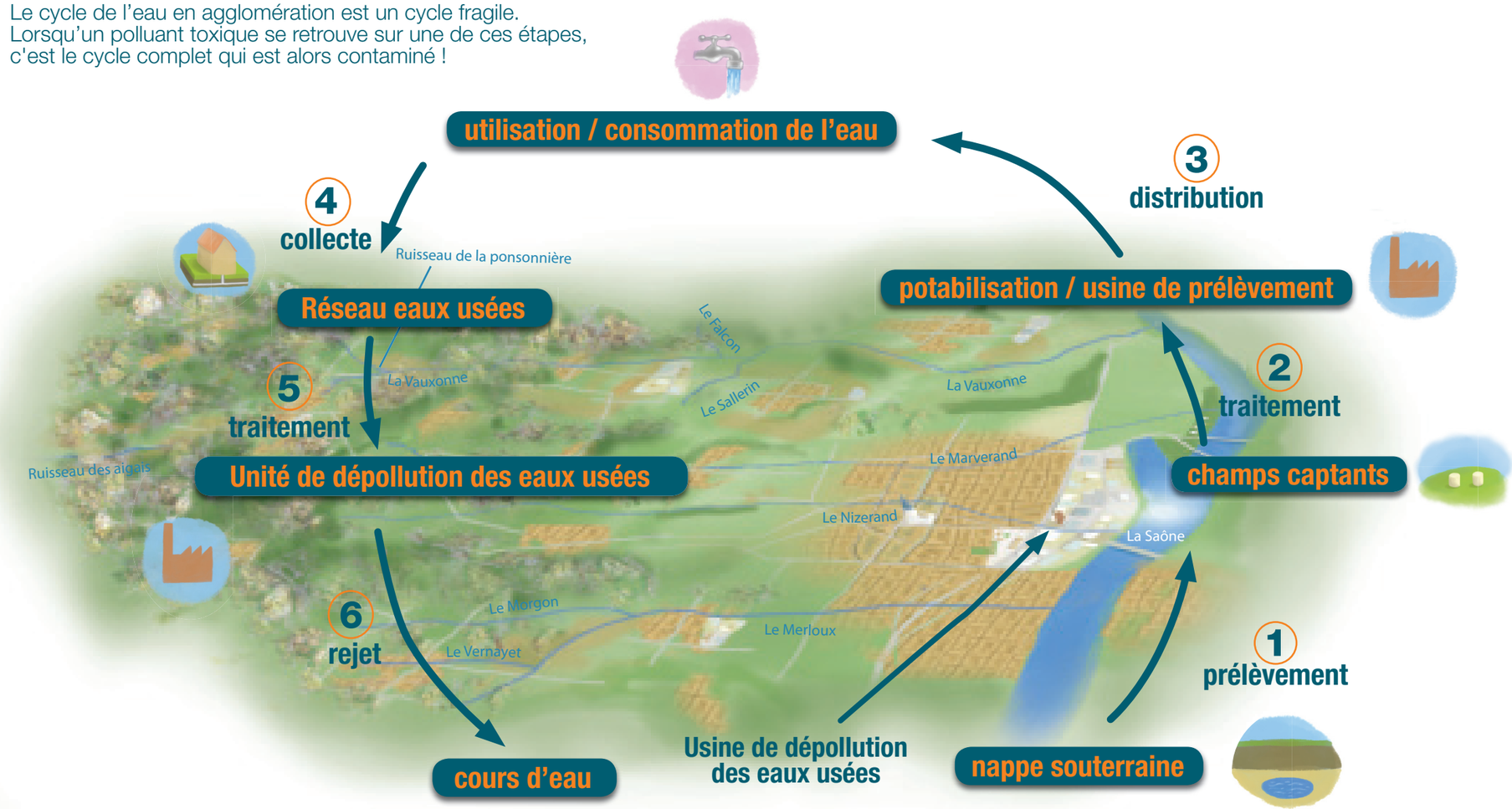

LES BONS GESTES EN FAVEUR DE LA QUALITÉ DE L’EAU

Depuis 2011, la Communauté d’agglomération de Villefranche - CAVIL- entreprend de réduire la diffusion des substances dangereuses dans le milieu naturel.

Les substances toxiques pour l’environnement sont contenues dans beaucoup de produits de la vie courante (entretien, cosmétique, produits de jardinage…). Ils sont généralement évacuées avec le réseau des eaux usées (éviers, toilettes…). Or, l’unité de dépollution des eaux usées n’est pas prévue pour traiter ces produits toxiques. Une partie de ces produits n’est pas traitée et se retrouve donc dans les cours d’eau et eaux souterraines. Ces substances sont nocives pour les écosystèmes aquatiques.

QUELS SONT LES PRODUITS DANGEREUX CONCERNÉS ?

L’une manière générale, il s’agit des produits contenant une signalisation de danger telle que celles présentées ci-contre.

Symboles et indications de danger actuels

Nouveaux pictogrammes de danger

AVOIR LES BONS RÉFLEXES AU QUOTIDIEN

- **Utilisez les poubelles pour vos déchets solides,** en aucun cas les égouts. Ces déchets solides perturbent le fonctionnement de l’usine de traitement des eaux usées.
- **Débouchez votre évier en utilisant de l’huile de coude** ou de l’eau bouillante et une ventouse. Évitez dans la mesure du possible, l’utilisation de produits chimiques, très souillants pour le milieu naturel.
- Versez les **huiles alimentaires usagées dans une bouteille** et ramenez-les à la déchèterie. Ne les jetez pas dans l’évier, les graisses sont très difficiles à traiter et encrassent vos canalisations.
- Rapportez les **médicaments périmés ou entamés chez votre pharmacien**, ne les jetez jamais dans le lavabo ou vos WC.
- **Lavez votre voiture dans des stations** prévues à cet effet. Les hydrocarbures et les particules polluantes issus du lavage vont directement dans le ruisseau par l’intermédiaire des collecteurs d’eaux pluviales sans être traîtés.
- **En ville, ne confondez pas grilles d’égout et poubelle** ! Les déchets solides (papiers,mouchoirs…) doivent être jetés dans les poubelles publiques.
- **Privilégiez les produits éco labélisés** qui ne contiennent pas ou très peu de produits toxiques. Leur utilisation en substitution des produits d’entretien classique permet une diminution des substances dangereuses dans les rejets ménagers.

>>> **AUCUN PRODUIT CHIMIQUE NE DOIT ÊTRE JETÉ À L’ÉGOUT.** Peintures, solvants, produits de bricolage, huiles de friture et de moteur… doivent être éliminés comme des **déchets toxiques** en les déposant à la **déchèterie** communautaire de l’Ave Maria*. L’Accès est réservé aux particuliers, les professionnels devant évacuer leurs déchets dangereux via des filières agréées.

* *Horaires en dernières pages de ce règlement.*